

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 9
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le 06/02/18
ID : 031-213101181-20180201-D20180105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/01 du 1^{er} février 2018

D. 2018/01-05 – FINANCES LOCALES – Convention CAF – Vacances Loisirs 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DESCHAMP Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BRUN Dante, CONSTANS Loïc, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle, RIBOUCHON Thomas.

Absents : CALVET Karen, ROBIN Véronique, TORNOS Luc.

Pouvoirs : BRUN Dante à DUPUY Daniel, CONSTANS Loïc à ABAD-LAHIRLE, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTINAZZO Estelle à SIGAL Sandrine, RIBOUCHON Thomas à DESCHAMP Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 26 janvier 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne verse une participation financière aux organismes déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui accueillent des enfants des familles allocataires aux revenus les plus modestes lors des vacances scolaires.

La convention en cours arrivait à terme le 31 décembre 2017, Il convient de demander au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Vacances-Loisirs 2018 (pièce jointe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous actes utiles.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 02 février 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY



CONVENTION « VACANCES LOISIRS » 2018

Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le 06/02/18

Berger
Levrault

ID: 031-213101181-20180201-D20180105-DE

N° Convention : 18 - 47

La présente convention est établie :

Entre d'une part,

- La caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne
24, rue Riquet 31046 TOULOUSE CEDEX 9

Et d'autre part,

**MAIRIE DE CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
PARVIS DES CITOYENS CS40001
31620 CASTELNAU-D' ESTRETEFONDS**

Dénommé « l'organisme de vacances ou de loisirs » dans la présente convention

Représenté par **MONSIEUR DUPUY DANIEL**



24 rue Riquet
31046 Toulouse Cedex 9

0810 25 31 10
Service 0,06 €/min
* prix appel



Il est convenu ce qui suit :

